

Extrait des décisions de la séance municipale du 11 septembre 2023

début : 16h00

Présidence:

M. Patrick Emery, Syndic

Municipaux:

Mme Sonia Hugentobler, Vice-Syndique et Mme Muriel Preti

MM. Grégoire Favre, Roland Galley, Pierre Jordan et

Michel Rochat

Route du Moût 2023

de confirmer à la Société de Développement Payerne que les places à Mézières et Carrouge seront bloquées pour leurs deux arrêts traditionnels sur la Commune, le 7 octobre 2023.

Directive municipale

de valider la directive municipale sur l'élimination des déchets par les entreprises, version septembre 2023.

Lausanne Région

de déléguer MM. Roland Galley et Grégoire Favre à la prochaine assemblée générale prévue le 11 octobre 2023.

Nouvelle loi sur l'Energie

de déléguer M. Grégoire Favre à la séance publique d'information le jeudi 28 septembre 2023 à Lausanne.

Société de Tir « Les Maraîches »

de déléguer MM. Patrick Emery, Michel Rochat et Grégoire Favre au Tir de Clôture le dimanche 1er octobre 2023,

Travaux routiers / Immeubles Route d'En Bas 29 à 35

d'avertir la gérance de ces immeubles afin qu'elle en informe ses locataires que des travaux sur la Route d'En Bas doivent s'effectuer devant leur garage souterrain. Un accès au garage sera maintenu durant les travaux.

Ordonnances pénales

de délivrer une ordonnance pénale au détenteur d'un véhicule pour avoir parqué sur la place de parc N°7 du parking de l'Ancienne Poste à Mézières, louée par le CAT de Mézières, malgré la mise à ban, le vendredi 1er septembre 2023.

de délivrer une ordonnance pénale à d'un habitant de Carrouge pour troubles à la tranquillité et l'ordre publics ainsi que trouble à la tranquillité et au repos d'autrui par l'emploi d'instruments, d'outils ou d'appareils sonores, dans la nuit du samedi 12 août 2023 au dimanche 13 août 2023 selon rapport de dénonciation simplifiée de la gendarmerie.

Parcelle N°4167

d'autoriser le remplacement d'une haie de thuyas par un pare-vue couleur vulcano d'une hauteur de 1m80, selon dossier remis.

Parcelle N°4079

d'autoriser l'installation d'un cabanon de jardin, selon dossier remis,

Parcelle N°4009

de mandater YESSS Chantier pour faire un contrôle du chantier en cours.

de demander à la gérance des explications sur la nature des travaux prévus sur la façade.

Bâtiment du Moulin à Ferlens

de valider les deux devis reçus pour différents travaux de peinture dans deux appartements.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

La Secrétaire

Patrick Emery

Valerie Pasteris

[⇒] prochaine séance municipale le 25 septembre 2023